

PARQUET DU RUANDA .-

R.M.P.3645/1910/Ruhengeri.

489/T.T
le 21-7-39

Ordonnance de classement .

Ruhengeri



8987

Attendu le peu de gravité des faits ;
Attendu le paiement de l'amende transactionnelle ;
Ordonnons le classement sans suite .

Kigali, le 12 juillet 1939.
L'Officier du Ministère Public
M. Simon ,

Copie pour information à Monsieur l'Officier du Ministère Public

Ruhengeri .

Police

N° 1940/Ruhengeri

A CHARGE DE :

YUMA OSMAN

PRO - JUSTITIA.

MARQUIS ALCADIVER

L'an mil neuf cent ~~deux~~ *trois* le ~~vingt~~ *vingt-cinquième*
jour du mois de ~~mai~~ *juin*

Nous, VAUTHIER, Daniel, Officier du Ministère Public près le
TRIBUNAL TERRITORIAL DU RUANDA.

PRÉVENU DE :

le 25 mai 1939, en
terr. de Ruhengeri,
et spécialement à
Ruhengeri, s'être
livré à des transac-
tions de café vert
encore humides.

Nous trouvant à *RUHENGERRI*
avons constaté que Mr. *YUMA OSMAN*
résidant à *RUHENGERRI* profession *COMMERÇANT*
né à *KATGE NAKURUS* le
fils de *OSMAN (décédé)* et de *ANNA (en vie)*
de nationalité *Rundoue*

INFRACTION PRÉVUE ET
PUNIE PAR :

les art. 1 et 2 de
l'Ord. Loi 11/A.E.
du 29-4-39

~~se livrait à des transactions de café vert encore humide.~~

RENDUE APPLICABLE AU
RUANDA-URUNDI PAR :

Ord. loi 11/A.E.
du 29-4-1939

En vertu du prescrit de l'article 3 du décret du 11 juillet 1923, nous invitons le prénommé à verser
entre les mains de Mr. ~~le Procureur de la Colonie à Ruhengeri~~
la somme de *cinquante francs* augmentées des nonantes décimes
(décret du 17 janvier 1927) soit la somme de *cinquante francs*
à titre d'amende transactionnelle pour mettre fin aux poursuites judiciaires à moins qu'il n'en soit
décidé autrement par Monsieur l'Officier du Ministère Public.

Le prénommé, interpellé au sujet des faits repris ci-dessus, a répondu comme suit à nos questions :

D. Reconnaissez-vous les faits mis à votre charge ?

R. *Oui.*

D. Etes-vous disposé à payer l'amende transactionnelle proposée avant le *3 juin 1939*

R. *Oui.*

En foi de quoi, il signe avec nous.

Yuma Osman

*L. O. P. J.
V. Vauthier*

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

*Amende payée
le 3 juin 1939
quitt n° 378
de l'Ord. n° 3 de
juin 1939
L. O. P. J.
V. Vauthier*